

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 17 JUN 2019

N°: 137/19

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

24 JUN 2019

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	49

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 11 juin 2019 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Bérangère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Alexandra GOMEZ, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, Mourad YAHYATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Jean-Claude CADIOU donne pouvoir à Catherine BRICOUT, Chantal CLISSON donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Evelyne DE FILIPPO donne pouvoir à Christian RAPAUD, Françoise FERNANDEZ donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO donne pouvoir à Éric BRUCHET, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Christophe AMALRIC, Joseph PALMITESSA donne pouvoir à Jean-Pierre MAGGI, Henri PONS donne pouvoir à Auguste COLOMB.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Florian BRUNEL, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Gérard FRISONI, Patricia HEYRAUD, Corinne LUCCHINI, Sandrine POZZI, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-137-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

N°08/19 : MAPA de travaux pour la construction de nouveaux bâtiments au Centre de transfert de Salon de Provence

Lot 2 : Menuiserie, Serrurerie - SGM BENISTI- N° de marché V19140

Lot 3 : Second-œuvre - PROVENCALE DE PEINTURE - N° de marché V19141

Lot 4 : Chauffage, Ventilation, Climatisation et Plomberie - SARL FRANCAL - N° de marché V19142

Lot 5 : Electricité, CFO, CFA - SARL CADELEC - N° de marché V19143

Lot 6 : Désamiantage, Démolition - SOGETRA - N° de marché V19144

Montants :

Lot 2 : 21 337,00 € HT

Lot 3 : 54 182,00 € HT

Lot 4 : 45 330,00 € HT

Lot 5 : 25 780,00 € HT

Lot 6 : 22 447,74 € HT

N°09/19 : Convention de prestations de service- Programme de réussite éducative (PRE) - Mise en place du dispositif Atouts Yes / PRE - Ville de Salon de Provence

Montant : 2 000 €

N°10/19 : Avenant n° 1 au marché relatif à la maintenance avec gros entretien des installations thermiques, hydrauliques, électriques et du groupe électrogène de la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - VEOLIA ENERGIE France

Le montant des prestations lié à l'avenant n°1 est de 3 541,66 € HT. Le montant du marché est porté de 10 597,00 € HT à 14 138,66 € HT, soit une augmentation de 33 % par rapport au montant initial du marché

N°11/19 : Accord-Cadre de fourniture et services - Pompes vide-fûts électriques à la piscine Claude Jouve à Berre l'Etang - MEB CARUSO

Montant : 2 690,00 €

N°12/19 : Fourniture d'un groupe électrogène mobile - CAP GENERATEUR

Montant : 46 972 € HT

N°13/19 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lamanon par Salon-de-Provence - CABINET D'ETUDES RENE GAXIEU

Montant : 92 422 € HT

N°14/19 : Convention de mise à disposition de locaux entre le Territoire du Pays Salonais et la Commune de Salon-de-Provence - Commune de Salon-de-Provence

Montant : consentie à titre gratuit

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

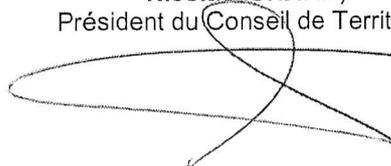
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190617-137-19-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019